



# Cahier des Charges

Grandir en milieu rural

MSA de Franche-Comté  
2026

La MSA met en œuvre une nouvelle politique enfance-jeunesse à destination des 0-25 ans des enfants et des jeunes des territoires ruraux les plus fragiles en déployant une nouvelle offre territoriale : Grandir En Milieu Rural. Avec GMR, la MSA soutient les porteurs de projets dans le développement et la mise en place de projets inno-vants en faveur des familles agricoles et des territoires ruraux.

6 critères d'éligibilité

## 1. Intervenir sur l'un des territoires prioritaires de la Caisse MSA Franche-Comté

### 2. Etre un acteur de l'enfance et de la jeunesse

- ✓ Une collectivité ou une association,
- ✓ qui mène une action en faveur des 0-25 ans de son territoire.

### 3. Porter un projet innovant :

- ✓ Création ou développement de service ou de structure ;
- ✓ OU amélioration de la qualité des services existants.

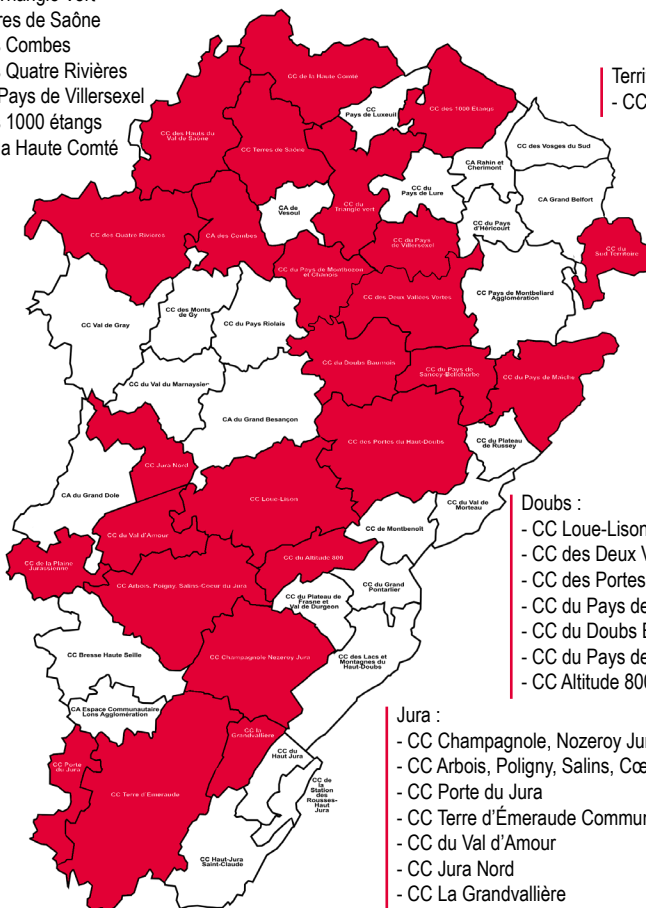
La MSA vous accompagne en proposant un soutien financier pour des missions d'ingénierie et la mise en œuvre d'actions concrètes (équipement, aide au lancement, formations, ...). L'offre GMR ne permet pas de soutenir le fonctionnement des projets.

Haute-Saône :

- CC des Hauts du Val de Saône
- CC du Pays de Montbozon et du Chanois
- CC du Triangle Vert
- CC Terres de Saône
- CC des Combes
- CC des Quatre Rivières
- CC du Pays de Villersexel
- CC des 1000 étangs
- CC de la Haute Comté

Territoire de Belfort :

- CC du Sud Territoire



Doubs :

- CC Loue-Lison
- CC des Deux Vallées Vertes
- CC des Portes du Haut-Doubs
- CC du Pays de Sancey-Belleherbe
- CC du Doubs Baumois
- CC du Pays de Maiche
- CC Altitude 800

Jura :

- CC Champagnole, Nozeroy Jura
- CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura
- CC Porte du Jura
- CC Terre d'Émeraude Communauté
- CC du Val d'Amour
- CC Jura Nord
- CC La Grandvallièrre
- CC de la Plaine Jurassienne

#### 4. Répondre aux besoins des 0-25 ans dans l'une des cinq thématiques suivantes :

##### Accueil de la petite enfance

Développer des modes de garde adaptés aux besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales (renforcement de l'offre en zone blanche, élargissement des horaires d'ouverture...), encourager le développement du jeune enfant dans les structures d'accueil.

##### Accès aux loisirs, à la culture et aux vacances

Développer l'offre et l'accessibilité aux loisirs, à la culture et aux loisirs des enfants et des jeunes et en renforçant notamment l'attractivité pour les jeunes de 10 à 17 ans et les mineurs en situation de handicap. Mettre en place des dispositifs innovants encourageant l'autonomie et l'investissement des jeunes

##### Soutien à la parentalité

Renforcer l'accès et la visibilité de l'offre parentalité pour les familles. Développer les dispositifs d'aide à la parentalité pour toutes tranches d'âges et des services adaptés aux conditions de vie des familles agricoles ou rurales.

##### Mobilité

Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles. Développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles.

##### Numérique

Accompagner l'usage du numérique via une offre de formation adaptée, des actions d'information et d'accompagnement, ainsi que des actions de prévention sur les risques liés à l'usage du numérique (addictions, conduites à risques) auprès des jeunes et parents. Favoriser l'émergence de projets de développement numériques des territoires coconstruits avec les populations rurales

#### 5. S'inscrire dans une démarche territoriale

- Agir en partenariat avec les acteurs locaux
- Répondre à des besoins identifiés dans le cadre d'un diagnostic territorial
- Articuler l'action avec les politiques locales

La MSA étudiera la cohérence du projet en lien avec les dispositifs partenariaux en particulier les Schémas Départementaux des Services aux Familles. A titre d'exemple, les MAM devront être signataires d'une charte de qualité pour être éligibles et un lien sera fait avec les Comités des financeurs pour des actions CLAS ou REAPP.

#### 6. Favoriser l'accès de tous aux services développés

Prendre en compte les facteurs d'exclusion tels que l'éloignement territorial, la précarité, le handicap.

## 1. Soutien financier

La participation financière d'une caisse MSA, cumulée avec ses partenaires (ex : collectivités, CAF, etc.), sera plafonnée à un maximum de 80% du budget global pour les collectivités et 90% pour les associations. La présence du cofinanceur est obligatoire.

Pour les actions ou projets portés par des collectivités locales, il conviendra de prendre en compte le budget global hors taxes.

Budget du projet	Intervention minimale de la MSA	Intervention maximale (cumulée)
< 10 000 €	25%	<b>80 % pour les collectivités territoriales et 90% pour les associations</b>
Entre 10 000 € et 60 000 €	20%	
Entre 60 000 € et 120 000 €	15%	
Supérieur à 120 000€	10%	

*Exemple hypothétique* : la MSA souhaite soutenir financièrement la création d'une micro-crèche à horaires élargis sur un territoire éligible. Elle propose de financer 30% du budget global du projet. La CAF finance 25% du budget global et le conseil départemental 5% du budget global. En totalité, l'intervention commune de la MSA et de ses partenaires (CD + CAF) sur le projet ne dépasse pas 80% du budget global.

## 2. Demande de financement

Les porteurs de projets sont invités à se faire connaître auprès du service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Franche-Comté.

### Contact :

Laura Bourdin - 06 07 25 88 89  
bourdin.laura@franchecomte.msa.fr

Afin que la demande de financement soit instruite lors du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale du **2 juin 2026**, il est demandé à chacun de remplir et de renvoyer

**avant le 15 avril 2026** :

- ➔ Une fiche projet par action pour les actions nécessitant un co-financement en 2025.
- ➔ Un RIB
- ➔ Pour les associations :
  - Les statuts,
  - La composition du Conseil d'Administration,
  - L'extrait de la déclaration au J.O.,
  - Les derniers comptes approuvés,
  - Le dernier rapport d'activité,
  - Un RIB.
- ➔ Pour les collectivités :
  - Une délibération autorisant le dépôt d'une demande de subvention

Envoi en un seul mail.

Les dossiers incomplets et les projets qui ne remplissent pas les 6 critères d'éligibilité ne seront pas étudiés. Les structures qui ont bénéficié d'un soutien de la MSA les années précédentes doivent être à jour de leurs obligations de bilan.



# Fiche projet

Grandir en milieu rural

MSA de Franche-Comté  
2026

Nous vous invitons à prendre connaissance du Cahier des Charges 2026 avant de remplir ce document.

- Vérifier les 6 critères d'éligibilité des projets (cf. pages 1 et 2).
- Renvoyer la fiche avant le 15 avril 2026 à [bourdin.laura@franchecombe.msa.fr](mailto:bourdin.laura@franchecombe.msa.fr) (cf. instructions page 3).
- Une fiche par action.

## Identification du porteur de projet

Nom de la structure :

N° SIRET :

Type de projet :

Création de service / structure

Amélioration de services

Type de structure :

EPCI

Commune

Association

Autre :

Nom, prénom et fonction du / de la responsable légal.e :

Nom, prénom et fonction de la personne référente :

- Mail :

- Tel :

- Adresse :

## Le projet en bref

Nom de l'action :

Thématique de l'action :

Territoire (Communauté de Communes où se déroule l'action) :

Description synthétique de l'action :

Vous pouvez joindre un document explicatif

A quels besoins de la population agricole et rurale répond le projet ?

Comment ce.s besoin.s ont été identifié.s ?

Quelles est la population cible du projet ?

Ses caractéristiques (personnes en situation de précarité, personnes à risque, handicap, personnes éloignées des services, familles monoparentales)

Nombre prévisionnel de personnes concernées par le projet :

Tranche(s) d'âges des personnes concernées par le projet

0-3 ans

3-6 ans

7-11 ans

12-18 ans

19-25 ans

26-59 ans

60 ans et+

Est-ce qu'une attention particulière sera portée au public agricole ?

Si oui, comment ?

Sur quel territoire précis va se dérouler l'action ?

Précisez les communes et/ou les communes dont les habitants sont ciblés par les actions

## Développement du projet

### Moyens

Quels moyens sont mis en œuvre pour développer l'action ?

Moyens humains (techniques, financiers...)

Comment sera piloté le projet ?

Comment les bénéficiaires de l'action sont informés de sa mise en œuvre ?

## Partenariat

Le projet est-il réalisé en partenariat avec les acteurs locaux ?

Le projet s'articulera t'il avec des projets / dispositifs locaux existants ?

Si oui, précisez les partenaires et le cadre des partenariats et articulations prévus.

Si vous n'êtes pas l'EPCI, quels liens entretenez-vous avec cette collectivité sur ce projet ?

## Evaluation

Comment votre projet sera-t-il évalué ?

Définir au moins 2 indicateurs (« nous aurons réussi si... ») et la méthode de recueil et de suivi.

## Calendrier

Date de début du projet :

Date de fin du projet :

Calendrier prévisionnel

Décrire les grandes étapes du projet

## Financement

Quel est le montant sollicité auprès de la MSA pour 2026 ?

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Préstations de services (formations, intervenants...)		Financeurs	
Achat fournitures, matériel		MSA	
Locations		Communauté de commune ou commune	
Frais de communication			
Transports, déplacements			
Frais de personnel			
Contributions volontaires en nature : mise à disposition gratuite de biens et services, personnel bénévole		Participations des adhérents, participation des familles, cotisations	
Autres frais, précisez :		Autofinancement	
		Contributions volontaires en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

Précisions :